

06.10.2011 - 09:31 Uhr

Hausse des salaires réels pour le personnel de la Confédération

Bern (ots) -

Madame, Monsieur, La Confédération n'est plus un employeur exemplaire. Faute d'emplois en nombre suffisant, la pression au travail est devenue constante. Mais l'évolution des salaires reste à la traîne par rapport à l'économie privée. La Confédération doit combler les retards de salaire qui s'accumulent, sinon la qualité traditionnellement élevée de l'administration ne pourra plus être garantie. Des hausses de salaire réel pour les employé(e)s de la Confédération sont tout à fait justifiées. La Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) souhaite vous présenter les revendications justifiées des syndicats des employé(e)s de la Confédération à l'occasion d'une conférence de presse qui se tiendra le lundi 17 octobre, à 10 heures, au Käfigturm, Marktgasse 67, 3011 Berne. Les personnes suivantes prendront la parole : Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, future secrétaire générale de l'Association du personnel de la Confédération (APC) André Eicher, secrétaire central de gérance, président de la CNPC Katharina Prelicz-Huber, conseillère nationale, présidente du Syndicat suisse des services publics (ssp) Jean-Pierre Monti, président de l'Association du personnel de la police judiciaire fédérale (APfedpol) Après la conférence de presse, vers 11 h 30, les revendications seront remises au Département fédéral des finances lors d'une manifestation qui se tiendra devant le Bernerhof. Nous nous tenons volontiers à votre disposition pour toute question et nous réjouissons de vous rencontrer nombreuses et nombreux à l'occasion de cette conférence de presse.

Contact:

Verhandlungsgemeinschaft Bundespersonal (VGB)
Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)
Comunità di negoziazione del personale della Confederazione (CNPC)
André Eicher, président de la Communauté de négociation du personnel
de la Confédération (CNPC), 079 380 52 53

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100705315> abgerufen werden.